Sujet : CCF

Instructions:

Régler la toupie en hauteur et en profondeur afin de réaliser une rainure sur votre ouvrage.

A Vérifier :

Le bouton d'arrêt d'urgence est activé

Les deux guides sont parallèles

L'outils est a plus d'un centimètre des guides

La lumière n'est pas visible lors de l'usinage

La profondeur de la rainure est de 9 millimètres

La rainure commence à 20 millimètres du dos du meuble

Tous les éléments sont serrés avant l'usinage

Critère de notation :

Note finale:

Critère évalué	Absence	Non maitrisé	Moyennement acquis	satisfaisant	Très satisfaisant
Le bouton d'arrêt d'urgence est activé avant faire les réglage sur la machine (2 pts)		Non effectué			effectué
Les guides sont alignés de manière à garantir un passage linéaire de la pièce (2 pts)		Décalage de plus de 2 mm	Décalage de 2 mm	Décalage de 1 mm	Aucun décalage
Le réglage couvre la lumière, limitant l'exposition de l'outil en fonctionnement (4 pts)		La lumière laissant passer la pièce	Lumière Visible de plus d'un centimètre	Lumière visible de moins d'un centimètre	Aucune Iumière
La profondeur respecte la cote spécifiée, tolérance maximale de ± 0,1 mm. (4 pts)		1 ou plus	0,6/0,9	0,2/0,5	0 / 0,1
La distance entre le dos du meuble et la rainure correspond au plan. tolérance maximale de ± 0,1 mm. (4 pts)		1 ou plus	0,6/0,9	0,2/0,5	0 / 0,1
Les éléments sont fermement fixés et sécurisés avant le démarrage de la machine. (4 pts)		Plus de deux éléments sont serrés	Deux éléments ne sont pas serrés	Un élément n'est pas serré	Tous les éléments sont serrés

Terminale Technicien Menuisier Agenceur

Compétences évaluées :

C3.3 : Installer et régler les outillages Sous-compétences :

C3.33 : Identifier et utiliser les organes de réglage de la machine.

C3.35 : Installer et ajuster les outils pour respecter les paramètres d'usinage.

C3.4 : Conduire les opérations d'usinage Sous-compétences :

C3.41 : Mettre en route les mouvements nécessaires à l'opération.

C3.42 : Réaliser l'usinage des pièces.

C3.43 : Contrôler la conformité des éléments usinés.

C3.1 : Organiser et mettre en sécurité les postes de travail

Sous-compétences :

C3.11 : Identifier et prévenir les risques liés à l'utilisation de la toupie.

C3.12: Appliquer les mesures de sécurité nécessaires.